

## Tarifs des services de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale

Délibération n°30.2 du 19 décembre 2016

Inscription	⇒ gratuit
Droit de prêt	⇒ gratuit
Remplacement carte d'emprunteur perdue	⇒ 1,50 euros
Indemnité de retard par jour et par document	⇒ 0,20 euros
Remboursement de document dont la valeur d'achat n'est pas repérable	
- livre adulte	⇒ 15 euros
- Bd	⇒ 8 euros
- livre enfant	⇒ 5 euros
- partition	⇒ 10 euros
- CD simple	⇒ 10 euros
- CD tout coffret	⇒ 20 euros
- document numérique	⇒ 15 euros
Remboursement du matériel d'accompagnement du document	
- boîtier CD simple	⇒ 0,80 euros
- boîtier CD multiple	⇒ 1,60 euros
- boîtier cassette vidéo	⇒ 1,60 euros
- boîtier DVD	⇒ 1,60 euros
- livret DVD	⇒ 1,60 euros
- livret CD	⇒ 1,60 euros
- pochette CD	⇒ 0,80 euros
- pochette partition	⇒ 0,80 euros
- remplacement jaquette	⇒ 1,60 euros
Photocopies de documents	
- format A4 à l'unité	⇒ 0,20 euros
- format A3 à l'unité	⇒ 0,40 euros
Impressions de documents informatiques	
- noir et blanc à l'unité	⇒ 0,20 euros
- couleur à l'unité	⇒ 0,40 euros
Prêt inter bibliothèques	⇒ 9 euros

## Mise à disposition du Hall de la bibliothèque Raoul Mile par ½ journée

Personnes physiques ou organismes privés avec recettes générées lors de l'occupation	⇒ 350 euros
Personnes physiques ou organismes privés Sans recettes générées lors de l'occupation	⇒ 300 euros
Organismes sans but lucratif avec recettes générées lors de l'occupation dont la finalité présente un intérêt communal	⇒ 150 euros
Organismes sans but lucratif sans recettes générées lors de l'occupation dont la finalité présente un intérêt communal et culturel	⇒ gratuit
Organismes sans but lucratif avec recettes reversées à une œuvre caritative lors de l'occupation dont la finalité présente un intérêt communal et culturel	⇒ gratuit

## Mise à disposition de l'Auditorium de la Bibliothèque Louis Nucéra Dépôt de garantie occupation de l'auditorium 305 €

Occupation de l'auditorium	< ou = à 3h +1 répétition	> à 3h et <ou=à 5h + 1 répétition
Personnes physiques ou organismes privés avec recettes générées lors de l'occupation	⇒ 200 euros	⇒ 350 euros
Personnes physiques ou organismes privés sans recettes générées lors de l'occupation	⇒ 180 euros	⇒ 300 euros
Organismes sans but lucratif avec recettes générées lors de l'occupation dont la finalité présente un intérêt communal	⇒ 100 euros	⇒ 160 euros
Organismes sans but lucratif sans recettes générées lors de l'occupation dont la finalité présente un intérêt communal et culturel	⇒ gratuit	⇒ gratuit
Organismes sans but lucratif avec recettes reversées à une œuvre caritative lors de l'occupation dont la finalité présente un intérêt communal et culturel	⇒ gratuit	⇒ gratuit
Personnes physiques ou organismes privés sans intérêt Communal en dehors des jour et des horaires d'ouverture de la bibliothèque par créneau de 3h.	⇒ 1 000 euros	